



MAIRIE  
DE

**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 20 janvier à 10 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

**PRESENTS** : Mesdames DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

**PROCURATIONS** : Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Monsieur CLAUDE REFREGERS, Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien, Madame COBO Rolande a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Madame JUANABERRIA Anne-Marie, Madame Aurélie MASSON a donné procuration à Monsieur Didier VIDAL.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE** : Madame GUIRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15

Présents..... 10

Votants..... 15

Procurations..... 5

Date de la convocation : 16/01/2024

**SEANCE N° 2**

**DELIBERATION N° 2**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2024**

Vu l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Monsieur le Maire, après avoir transmis le procès-verbal du Conseil municipal du 12 janvier 2024 à tous les conseillers pour lecture et validation, demande si des observations sont relevées sur le présent procès-verbal et invite le conseil municipal à l'approuver.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **D'APPROUVER** le procès-verbal du Conseil municipal du 12 janvier 2024.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents et représentés*

*Le maire  
Claude VIDAL  
Acte dématérialisé*

**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le .....20 JAN. 2024

- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le .....20 JAN. 2024

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 88 rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.  
Reçu le 20/01/2024*